

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



Ministère de l'Energie et du Pétrole

Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe-SOMELEC)



Demande de Cotation à Compétition Ouverte

DCCO N° : 05/CAE/2026

Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic technique détaillé et des travaux d'interconnexion et de mise en service des centrales hybrides de Boutilimit, Aleg, Chami, Boulenouar, Akjoujt et Atar au Réseau Interconnecté National (RIN)

Janvier 2026

Partie 1 : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte

1) Objet de la Demande de cotation :

La Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe SOMELEC) lance une Demande de Cotation à Compétition Ouverte auprès des prestataires qualifiés pour la réalisation des prestations suivantes, en un lot unique, organisé en deux phases :

Phase 1 : Diagnostic technique détaillé (6 centrales : Boutilimit, Aleg, Chami, Boulenouar, Akjoujt et Atar)

Phase 2 : Travaux d'interconnexion et mise en service (sur la base du de la synthèse validée en Phase 1)

2) Documents constitutifs de la Demande de cotation

La présente Demande de cotation à compétition ouverte est composée des documents suivants :

- **Partie 1** : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte ;
- **Partie 2** : Formulaires de soumission ;
Bordereau des prix ;
- **Partie 3** : Liste des prestations, Calendrier de livraison, Cahier de charges
- **Partie 4** : Projet de marché.

L'Avis d'appel à concurrence publié ne fait pas partie des documents constitutifs de la présente Demande de cotation à compétition ouverte. En cas de contradiction entre une ou plusieurs indications dudit avis et une ou plusieurs indications de la présente Demande de cotation, ces dernières prévalent.

3) Prix

Le Soumissionnaire soumettra sa Lettre de soumission et les Bordereaux de prix en remplissant les formulaires fournis dans la Partie 2, sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format de remplacement ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

4) Monnaie de l'offre

Les Soumissionnaires installés en Mauritanie sont tenus de libeller leurs prix en Ouguiya (MRU). Les Soumissionnaires étrangers sont autorisés à libeller leurs prix en une ou plusieurs monnaies convertibles sans dépasser trois (3) monnaies étrangères.

5) Présentation des offres

L'offre doit comprendre ce qui suit :

i. Une offre technique comprenant notamment :

- La méthodologie, l'organisation, le planning et les moyens (humains et matériels) proposés pour l'exécution des prestations, conformément au Cahier des Charges (Partie 3).
- Toute autre documentation technique que le prestataire juge nécessaire d'inclure dans l'offre technique ;
- Les preuves de la qualité des prestations proposées. Ces preuves doivent comprendre :
 - Attestations de bonne exécution et références pertinentes démontrant la réalisation d'au moins deux (2) prestations similaires au cours des cinq (5) dernières années.
 - CV du Chef de mission et des experts clés démontrant une expérience spécifique en centrales hybrides connectées au réseau, protections électriques, automatismes et systèmes SCADA.
 - Les formulaires inclus dans la Partie 2 autres que ceux de la Lettre de soumission et du Bordereau des prix dûment remplis ;

ii. Une offre financière comprenant :

- La Lettre de Soumission établie conformément au modèle figurant dans la Partie 2 ;
- Le Bordereaux de prix établi conformément au modèle figurant dans la Partie 2.

Sous peine de rejet de l'offre, les soumissionnaires sont tenus de présenter leurs prix dans l'offre financière selon les modalités ci-après :

(i) Phase 1 : un prix global et forfaitaire couvrant l'ensemble des prestations de diagnostic.

(ii) Phase 2 : des prix unitaires en Homme/Jour par catégorie d'experts. Pour les besoins de l'évaluation, les soumissionnaires chiffreront le montant évalué de la Phase 2 en multipliant les tarifs Homme/Jour proposés par les quantités indicatives figurant au BPU, étant précisé que ces quantités sont fixées uniquement à des fins de comparaison des offres.

Les prestations effectivement à réaliser au titre de la Phase 2, ainsi que le volume d'intervention correspondant, seront déterminés sur la base des résultats du diagnostic de la Phase 1 et du périmètre

validé par la SOMELEC. la Phase 2 sera exécuté dans la limite d'un montant plafond contractuel proposé par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter leur offre financière en toutes taxes comprises (TTC), incluant obligatoirement une TVA de 5 %.

L'évaluation et la comparaison des offres seront effectuées sur la base du montant total forfaitaire TTC de l'offre, exprimé en Ouguiya (MRU). Les offres libellées en monnaie étrangère seront converties au taux de change de la Banque Centrale de Mauritanie applicable à la date limite de réception des offres.

L'offre doit être fournie en **une copie originale papier et une copie électronique (Obligatoire)**.

Sous peine de rejet de l'offre, l'offre technique et l'offre financière doivent être contenues dans une enveloppe **fermée** sur laquelle doit inscrit ce qui suit :

**Monsieur le Président de la Commission des Achats d'Exploitation du Groupe-SOMELEC
Demande de Cotation à Compétition Ouverte N° 05/CAE/2026 relative à la réalisation d'un
diagnostic technique détaillé et des travaux d'interconnexion et de mise en service des
centrales hybrides de Boutilimit, Aleg, Chami, Boulenouar, Akjoujt et Atar au Réseau
Interconnecté National (RIN)
Siège de la SOMELEC-Société mère -4ème étage
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89
Email : cmsomelec@gmail.com
Nouakchott (Mauritanie)**

6) Date limite de réception des offres

Le pli fermé contenant l'offre technique et l'offre financière doit être reçu au plus tard **le 19/02/2026 à 12 H00 heure locale** à l'adresse mentionnée ci-dessus.

7) Ouverture des offres :

Les plis fermés contenant les offres techniques et les offres financières seront ouverts en séance publique de la Commission des Achats d'Exploitation (CAE) le **19/02/2026 à 12 H30 heure locale** à l'adresse ci-après :

**« Direction Générale du groupe SOMELEC
Commission des Achats d'Exploitation,
Salle de réunion 4ème étages
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Nouakchott (Mauritanie) »**

Les Soumissionnaires intéressés sont autorisés à assister à la séance d'ouverture des offres.

8) Procédures d'évaluation des offres :

L'évaluation des offres sera effectuée comme suit :

Etape 1 : Evaluation de la conformité de l'offre technique

La CAE procédera à l'évaluation de la conformité de l'offre technique en vérifiant, sur la base des exigences de l'article 5 (point i) et des dispositions de la Partie 3 (Cahier des Charges), les éléments suivants :

a) Complétude et présence des pièces exigées

Vérification que l'offre technique comporte, au minimum :

- la méthodologie, l'organisation, le planning et les moyens humains et matériels proposés pour l'exécution des prestations, conformément à la Partie 3 ;
- toute documentation technique complémentaire jugée utile par le soumissionnaire ;
- les formulaires de la Partie 2 (autres que la Lettre de soumission et le Bordereau des prix) dûment renseignés.

b) Conformité technique au Cahier des Charges

Vérification de la conformité de l'offre technique aux exigences de la Partie 3, notamment :

- l'adéquation de l'approche/méthodologie proposée aux prestations attendues ;
- la cohérence du planning proposé avec les délais et jalons requis ;
- la conformité des prestations et livrables proposés aux spécifications techniques exigées.

c) Preuves de qualité et références

Vérification de la fourniture des preuves de qualité demandées, comprenant obligatoirement :

- des attestations de bonne exécution et références pertinentes justifiant la réalisation d'au moins deux (2) prestations similaires au cours des cinq (5) dernières années ;
- les CV du Chef de mission et des experts clés, démontrant une expérience spécifique en centrales hybrides connectées au réseau, protections électriques, automatismes et systèmes SCADA.

Les soumissionnaires dont les offres techniques sont jugées non conformes pour l'essentiel aux exigences ci-dessus seront écartés à ce stade.

Étape 2 : Évaluation des offres financières

La CAE n'évaluera que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes pour l'essentiel.

L'évaluation financière sera effectuée suivant l'ordre chronologique qui suit :

- i) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point ii.) de l'article 5 ci-dessus.
- ii) La CAE rectifiera les erreurs arithmétiques comme suit :
 - a) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités correspondantes, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé ;
 - b) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
 - c) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.
- iii) Les offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) seront converties, pour les besoins de l'évaluation, en Ouguiya (MRU) en utilisant le cours de change en vigueur au niveau de la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite de réception des offres.

Etape 3 : Vérification de la qualification du Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante sur la base de ce qui suit :

« Avoir fourni la ou les preuve(s) qu'il a déjà réalisé au moins deux (2) prestations similaires durant les cinq (5) dernières années. Seront considérées comme similaires les prestations portant sur le diagnostic, l'intégration et/ou l'interconnexion au réseau de centrales photovoltaïques ou hybrides, incluant au minimum des travaux/études de protections électriques HTA, automatismes/contrôle-commande et/ou supervision (SCADA). »

Si le titulaire de l'offre évaluée la moins disante n'est pas qualifié, celui-ci sera écarté et la qualification sera vérifiée pour le Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la deuxième moins disante (et ainsi de suite).

9) Attribution du marché :

Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante parmi les soumissionnaires jugés qualifiés.

Le montant du marché sera égal au montant proposé dans la Lettre de soumission auquel les corrections des erreurs arithmétiques éventuelles ont été appliquées.

Tout Soumissionnaire qui n'acceptera pas les corrections des erreurs arithmétiques sera écarté.

10) Garantie de bonne exécution :

Dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réception de la notification de l'attribution par l'attributaire du marché, et avant l'expiration de la validité des offres, le Soumissionnaire retenu fournira la garantie de bonne exécution représentant 5% du montant du marché, conformément au formulaire de garantie de bonne exécution en annexe.

Le défaut de présentation par le Soumissionnaire retenu, de la garantie de bonne exécution susmentionnée, ou le fait qu'il ne signe pas l'Acte d'Engagement, constituent un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché et de saisie de la garantie de soumission, auquel cas l'Autorité contractante pourra attribuer le Marché au Soumissionnaire qui possède les qualifications exigées et dont l'offre est jugée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et classée la deuxième moins-disante.

11) Signature

Le contrat sera signé sur la base du projet de contrat figurant dans la Partie 4 (après avoir inséré les informations manquantes fournies par l'attributaire du marché). **Aucune négociation du contrat ne sera effectuée.**

12) Notification du contrat

Une fois signé par les deux parties, le contrat sera notifié à l'Attributaire du marché dans les délais les plus courts.

13) Suite à donner

La Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe-SOMELEC) se réserve le droit de ne pas donner de suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente Demande de cotation

Partie 2 : Formulaires de soumission

Lettre de soumission

*INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS : SUPPRIMER CE CARTOUCHE APRES AVOIR
REmpli LE FORMULAIRE*

Le Soumissionnaire devra remplir la lettre ci-dessous avec son entête, indiquant clairement le nom et l'adresse commerciale complets.

Notes : le texte en italiques est destiné à faciliter la préparation des formulaires et devra être supprimé dans les formulaires d'offres]

Date de soumission : [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Demande de Cotation : [insérer le numéro et l'objet de la Demande de cotation]

Avis d'appel à concurrence : [insérer le numéro et la date de l'Avis d'appel à concurrence]

À : **SOMELEC, Mauritanie**

Nous, les soussignés attestons que :

- (a) Nous avons examiné la Demande de cotation numéro, y compris l'amendement/ les amendements éventuels No. :[insérer les numéros et date d'émission de chacun des amendements] ; et n'avons aucune **réserve** à leur égard ;
- (b) nous nous engageons à exécuter, conformément à la Demande de Cotation, les Prestations et Services connexes ci-après : [insérer une brève description des prestations] dans un délai de [insérer le délai en jours calendaires] à compter de la date de notification du contrat.
- (c) le **montant total** de notre offre, y compris tout rabais éventuel est de : [insérer le montant total de l'offre en lettres et en chiffres, en précisant les divers montants et monnaies respectives].

Ce montant correspond au montant total de notre offre, établi conformément au Bordereau de prix

;

- (d) notre offre demeurera **valide pendant une période** de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite du dépôt des offres; cette offre nous engage et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période;
- (e) nous ne participons pas, en qualité de soumissionnaire à plus **d'une offre** dans le cadre de la présente Demande de cotation;
- (f) il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre par le moyen de la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez, tiendra lieu d'engagement ferme entre nous, jusqu'à ce qu'un marché soit formellement établi et signé;
- (g) nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ou toute offre que vous avez pu recevoir ;

(h) nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d'assurer qu'aucune personne agissant pour nous ou en notre nom ne s'engage dans des pratiques de Fraude ou de Corruption.

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

Nom de la personne signataire de l'offre *[insérer le titre/capacité complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

En date du _____ jour de *[Insérer la date de signature]*

Bordereau de Prix (BPU)

| N° | Désignation | Unité | Quantité | Prix global et forfaitaire (MRU) |
|----|--|-------------|----------|----------------------------------|
| 1 | Phase 1 : Diagnostic technique détaillé des 6 centrales , incluant : rapports par site, schémas mis à jour, études préliminaires d'impact réseau, définition détaillée des travaux de la Phase 2, estimation budgétaire et planning prévisionnel, analyse des risques. | FF | 1 | |
| 2 | Phase 2 : Travaux d'interconnexion et mise en service , incluant : études d'exécution, intégration au réseau, protections électriques, automatismes/SCADA, essais, mise en service, formation, dossiers de récolelement et rapports de réception, conformément au Cahier des Charges. | | | |
| | Chef de mission / Ingénieur senior | Homme/jours | 100 | |
| | Ingénieur automatismes / contrôle-commande (SCADA) | Homme/jours | 100 | |
| | Ingénieur protections électriques (HTA) | Homme/jours | 100 | |
| | Technicien HTA | Homme/jours | 100 | |
| | Technicien automatismes / mise en service | Homme/jours | 100 | |
| | Sous-total de la Phase 2 | | | |
| | Total général (TTC) | | | |

Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets.

Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre] DCCO No : [insérer le numéro de DCCO]

1. Nom du Soumissionnaire : [insérer le nom légal du Soumissionnaire]

2. En cas de groupement, noms de tous les membres : [insérer le nom légal de chaque membre du groupement]

3. Pays où le Soumissionnaire est légalement enregistré : [insérer le nom du pays d'enregistrement]

4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire : [insérer l'année d'enregistrement]

5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : [insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]

6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire :

Nom : [insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]

Adresse : [insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]

Téléphone/Fac-similé : [insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Soumissionnaire]

Adresse électronique : [insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]

7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : [marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]

Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme

En cas de groupement, accord de groupement

Formulaire de renseignements sur les membres de groupement

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets.

Le tableau doit être rempli par chaque membre/partenaire du groupement.]

Date insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

DCCO No : [insérer le numéro de DCCO]

| |
|--|
| 1. Nom du Soumissionnaire : [insérer le nom légal du Soumissionnaire] |
| 2. Nom du membre du groupement : [insérer le nom légal du membre du groupement] |
| 3. Pays où le membre du groupement est légalement enregistré : [insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement] |
| 4. Année d'enregistrement du membre du groupement : [insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement] |
| 5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : [insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement] |
| 6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : [insérer le nom du représentant du membre du groupement] Adresse : [insérer l'adresse du représentant du membre du groupement] Téléphone/Fac-similé : [insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement] Adresse électronique : [insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement] |
| 7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : [marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints] - Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme |

Partie 3: Cahier des charges (Description des prestations, modalités d'exécution et critères de sélection)

Cahier des charges relatif à l'interconnexion des centrales hybrides de Boutilimit, Aleg, Chami, Boulenouar, Akjoujt et Atar au réseau interconnecté national

Janvier 2026

Table des matières

| | | |
|-------------|---|----|
| I. | Objet du cahier des charges | 15 |
| II. | Contexte et objectifs généraux..... | 15 |
| III. | PHASE 1 – Diagnostic technique détaillé | 15 |
| 1. | Objectifs de la Phase 1 | 15 |
| 2. | Périmètre des prestations – Phase 1 | 16 |
| 3. | Livrables – Phase 1 | 16 |
| IV. | PHASE 2 – Travaux d’interconnexion et mise en service..... | 17 |
| 1. | Principe général | 17 |
| 2. | Étendue indicative des travaux – Phase 2 | 17 |
| V. | Exigences techniques générales | 17 |
| 1. | Exigences techniques | 18 |
| 2. | Modalités contractuelles et responsabilités | 18 |
| 3. | Réception et garanties | 18 |
| 4. | Clause finale | 18 |
| VI. | Modalités de prix et de rémunération..... | 19 |
| 1. | Phase 1 – Diagnostic technique | 19 |
| 2. | Phase 2 – Travaux d’interconnexion et mise en service | 19 |
| 3. | Dispositions générales | 19 |
| VII. | Critères de sélection | 20 |

I. Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions techniques, organisationnelles et contractuelles relatives :

- à la réalisation d'un diagnostic technique exhaustif (Phase 1) ;
- à l'exécution des travaux d'interconnexion et de mise en service (Phase 2)

des centrales photovoltaïques hybrides d'une puissance unitaire de 2 MW, implantées à : **Boutilimit, Aleg, Chami, Boulenouar, Akjoujt et Atar** en vue de leur raccordement au réseau interconnecté national, tout en garantissant :

- la capacité de fonctionnement autonome des centrales ;
- le maintien de l'exploitation des groupes diesel existants ;
- la continuité de service via le système Savefuel en cas de coupure du réseau.

II. Contexte et objectifs généraux

Dans le cadre de la stratégie nationale d'intégration des énergies renouvelables et de renforcement du réseau interconnecté, la SOMELEC souhaite valoriser les centrales hybrides existantes par le raccordement de leur composante solaire au réseau national.

Les objectifs poursuivis sont notamment :

- l'optimisation de l'exploitation des installations solaires existantes ;
- la réduction de la consommation de carburants fossiles ;
- l'amélioration de la stabilité, de la flexibilité et de la résilience du réseau interconnecté ;
- la garantie de la continuité de service électrique grâce aux groupes diesel existants.

Compte tenu des enjeux techniques, sécuritaires et opérationnels, aucun travail d'interconnexion ne pourra être engagé sans la validation formelle préalable des résultats du diagnostic technique réalisé en Phase 1.

III. PHASE 1 – Diagnostic technique détaillé

1. Objectifs de la Phase 1

La Phase 1 a pour objectifs de :

- évaluer l'état réel des installations solaires, thermiques (diesel) et des systèmes d'automatismes ;
- identifier les équipements manquants, déposés, obsolètes ou défectueux ;
- analyser les capacités et contraintes du réseau HTA (15 kV / 33 kV) au niveau de chaque site ;

- définir les exigences techniques d'une interconnexion sûre et fiable, notamment :
 - les protections réseau et dispositifs anti-îlotage,
 - l'architecture de contrôle-commande et de supervision (SCADA),
 - les interfaces entre la centrale et le réseau ;
- définir de manière précise le périmètre technique, financier et opérationnel de la Phase 2.

2. Périmètre des prestations – Phase 1

Pour chaque centrale, le prestataire devra réaliser les prestations suivantes :

- analyse documentaire des données existantes et visites techniques de site ;
- vérification de la conformité des installations par rapport aux normes et aux règles de l'art ;
- mise à jour des schémas électriques, synoptiques de puissance et de contrôle-commande ;
- établissement d'un inventaire détaillé des équipements installés, manquants ou hors service ;
- réalisation d'études préliminaires d'impact réseau, incluant :
 - la tenue de tension,
 - la fréquence,
 - la coordination des protections,
 - la stabilité du système ;
- analyse des différents modes de fonctionnement :
 - fonctionnement connecté au réseau interconnecté,
 - fonctionnement en îlot avec groupes diesel ;
- définition des scénarios d'interconnexion, de basculement et de reprise réseau.

3. Livrables – Phase 1

Le prestataire devra fournir, a minima, les livrables suivants :

- un rapport de diagnostic détaillé par site ;
- les schémas électriques et synoptiques mis à jour ;
- la définition technique complète et détaillée des travaux à réaliser en Phase 2 ;
- une estimation budgétaire indicative et un planning prévisionnel des travaux ;
- une analyse des risques techniques et opérationnels ;
- des recommandations techniques et normatives.

La validation formelle de ces livrables par la SOMELEC conditionnera le lancement de la Phase 2.

IV. PHASE 2 – Travaux d’interconnexion et mise en service

1. Principe général

La Phase 2 portera exclusivement sur les travaux **strictement définis et validés** à l’issue de la Phase 1.

Important :

- La SOMELEC prendra en charge la fourniture des équipements, pièces et matériels identifiés comme manquants ou à remplacer, y compris :
 - les câbles de puissance,
 - les câbles de contrôle-commande,
 - les accessoires et équipements associés.
- Le prestataire retenu pour la Phase 2 assurera :
 - l’installation des équipements,
 - le câblage,
 - les paramétrages,
 - les essais fonctionnels,
 - la mise en service des installations.

2. Étendue indicative des travaux – Phase 2

Étape 1 : Boutilimit et Aleg

- Travaux d’interconnexion HTA (15 kV / 33 kV) ;
- Mise en œuvre des protections réseau et dispositifs anti-îlotage ;
- Mise en place des automatismes de basculement réseau / groupes diesel ;
- Essais fonctionnels et mise en service.

Étape 2 : Boulenouar

- Mise en œuvre des schémas d’interconnexion 33 kV / 15 kV ;
- Intégration au système SCADA / EMS ;
- Tests de communication, de synchronisation et de supervision.

Étape 3 : Akjoujt, Chami et Atar

- Travaux d’interconnexion HTA ;
- Paramétrage et coordination des protections ;
- Intégration à la téléconduite SOMELEC ;
- Réception technique finale.

V. Exigences techniques générales

1. Exigences techniques

- Respect des normes CEI, IEEE et NF applicables aux systèmes hybrides et au raccordement au réseau ;
- Maintien de la capacité de fonctionnement autonome des centrales en cas de coupure du réseau (mode secours diesel automatique) ;
- Coordination étroite avec les services techniques régionaux et centraux de la SOMELEC ;
- Fourniture de la documentation technique complète :
 - schémas,
 - plans,
 - rapports d'essais,
 - certificats de conformité,
 - logiciels et fichiers de paramétrage ;
- Formation théorique et pratique du personnel local à l'exploitation, à la maintenance, au diagnostic et à la sécurité.

Au minimum, cinq agents du département solaire devront être formés à la configuration et à l'exploitation du système solaire connecté au réseau interconnecté, afin d'assurer une autonomie complète des équipes locales.

2. Modalités contractuelles et responsabilités

- Les responsabilités du prestataire sont strictement limitées au **Scope of Work (SOW)** validé contractuellement ;
- Les obligations de résultat excluent les facteurs hors contrôle du prestataire ;
- La **SOMELEC** demeure responsable :
 - de la fourniture des équipements et câbles,
 - des décisions et contraintes liées au réseau ;
- Les modalités de garanties et de réception seront adaptées à la nature réelle des prestations exécutées.

3. Réception et garanties

- **Phase 1** : validation formelle des livrables par la SOMELEC ;
- **Phase 2** :
 - réception provisoire après essais concluants,
 - réception définitive selon les modalités contractuelles,
 - garantie minimale de **douze (12) mois** sur les travaux réalisés.

4. Clause finale

Le présent cahier des charges a pour objectif de garantir :

- la sécurité des installations et du réseau interconnecté ;
- la maîtrise des risques techniques et opérationnels ;
- la transparence et l'équité entre les soumissionnaires ;

- la réussite durable du projet.

Toute modification du périmètre devra faire l'objet d'une **validation technique et financière préalable** par la SOMELEC.

VI. Modalités de prix et de rémunération

1. Phase 1 – Diagnostic technique

La rémunération des prestations relatives à la Phase 1 – Diagnostic technique est établie sur la base d'un prix global et forfaitaire, couvrant l'ensemble des prestations prévues au présent cahier des charges, y compris :

- les études, analyses et rapports ;
- les visites de site ;
- la mobilisation du personnel ;
- les frais de déplacement, de logistique et de coordination ;
- l'élaboration et la remise des livrables.

Aucune révision du prix forfaitaire ne pourra être accordée, sauf modification formelle du périmètre validée par la SOMELEC.

2. Phase 2 – Travaux d'interconnexion et mise en service

La rémunération des prestations relatives à la Phase 2 – Travaux d'interconnexion et de mise en service est établie sur la base de prix unitaires exprimés en HOMME/JOUR, appliqués aux différentes catégories de personnel mobilisé (ingénieur, expert, technicien, etc.).

Le décompte des prestations sera effectué sur la base :

- du nombre de jours effectivement travaillés,
- de feuilles de présence ou de rapports journaliers validés par la SOMELEC,
- d'ordres de service ou de bons d'intervention préalablement approuvés.

Le montant total des prestations de la Phase 2 sera plafonné par un montant maximum contractuel, défini dans le marché, et ne pourra être dépassé sans accord écrit préalable de la SOMELEC.

3. Dispositions générales

Les prix incluent l'ensemble des charges, frais, sujétions et moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à l'exception de la fourniture des équipements, pièces et câbles, laquelle relève de la responsabilité de la SOMELEC, conformément aux dispositions du présent cahier des charges.

VII. Critères de sélection

Les soumissionnaires (consultants, bureaux d'études ou entreprises) devront justifier :

- d'une expertise avérée dans les centrales hybrides connectées au réseau ;
- d'au moins deux (2) références similaires réalisées au cours des cinq (5) dernières années ;
- de compétences confirmées en protections électriques, automatismes et systèmes SCADA ;
- d'une équipe qualifiée comprenant au minimum :
 - un chef de mission,
 - un ingénieur automatisme/contrôle-commande,
 - un technicien HTA ;
- de moyens techniques, humains et logistiques adaptés à la mission.

Partie 4 : Projet de contrat

ENTRE LES PARTIES SOUSSIGNEES :

La Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe SOMELEC) dont le siège social est sis à Nouakchott, BP 355, avenue Boubacar Ben Amer, ci-après désigné le “**Client**” représentée par Monsieuren sa qualité de, dûment habilité à l'effet des présentes, et

La sociétéci-après désigné le “**Prestataire**” représentée par Monsieur, en sa qualité de, dûment habilité à l'effet des présentes ;

Le Prestataire et le Client étant ci-après collectivement dénommés les “**Parties**” et individuellement une “**Partie**”.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions et les obligations réciproques des deux parties

2 Prestations

Les prestations objet du présent contrat sont définies dans la Partie 3 qui fera partie intégrante du contrat.

3 Conditions de Mise en vigueur

Le contrat entre en vigueur dès sa notification au Prestataire.

4 Garantie de bonne exécution

Dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réception de la notification de l'attribution par l'attributaire du marché, et avant l'expiration de la validité des offres, le Soumissionnaire retenu fournira la garantie de bonne exécution représentant 5% du montant du marché, conformément au formulaire de garantie de bonne exécution en annexe.

Le défaut de fourniture par le Soumissionnaire retenu de la garantie de bonne exécution constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché, auquel cas la SOMELEC pourra attribuer le Contrat au Soumissionnaire qui possède les qualifications exigées, dont l'offre est jugée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et classée la deuxième moins-disante.

La garantie de bonne exécution doit être délivrée par une Banque installée en Mauritanie ou par une banque étrangère représentée par une banque installée en Mauritanie.

La mainlevée de la garantie sera ordonnée par la SOMELEC après la réception des prestations.

5 Délais d'exécution

Le Prestataire s'engage à exécuter les prestations dans les délais suivants, à compter de la date de notification du contrat :

- (i) Phase 1 : ... jours calendaires ;
- (ii) Phase 2 : sur la base d'ordres de service, conformément au planning approuvé, dans la limite du délai global de ... jours calendaires (à préciser).

6 Pénalités de retard

En cas de retard d'exécution imputable au prestataire par rapport au délai contractuel cité à l'article ci-dessus, celui-ci sera passible de pénalités calculées par jours effectifs de retard, vendredi, samedi et jour fériés compris, d'un montant égal à 1/1000ème du montant total du contrat par jour calendaire de retard.

Les pénalités seront appliquées le cas échéant de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Elles seront plafonnées à **10 %** du montant total du contrat.

7 Prix du Marché

Le Prix du marché est de Ce montant correspond au montant total du marché, déterminé conformément au Bordereau de prix (Phase 1 : prix forfaitaire ; Phase 2 : prix unitaires en homme/jour, avec plafond maximum).

8 Réception

La réception sera prononcée en présence du représentant dûment mandaté du prestataire par une Commission composée comme suit :

[.....]
[.....]
[.....]

9 Modalités de Paiement :

Le paiement sera effectué conformément aux modalités ci-après, sur présentation des demandes de paiement et des pièces justificatives dûment établies et validées par la SOMELEC :

- **Phase 1** : le paiement sera effectué après validation formelle par la SOMELEC de l'ensemble des livrables de la Phase 1 ;
- **Phase 2** : le paiement sera effectué après la configuration de chaque centrale, sur la base du nombre de jours réellement consommés (Homme/Jour) par expert, conformément aux tarifs unitaires du BPU, et sur présentation des justificatifs (feuilles de temps/présence, rapports d'intervention, procès-verbaux ou attestations de configuration par centrale) approuvés par la SOMELEC, et ce dans la limite du plafond contractuel.

A la demande du soumissionnaire, une avance pourra être accordée à hauteur de vingt pour cent (20 %) du montant de la Phase 1. Cette avance sera cautionnée à 100 % par une garantie bancaire émise par une banque locale agréée et acceptable par la SOMELEC. L'avance sera remboursée par déduction sur les paiements dus au titre de la Phase 1.

Les paiements au profit du prestataire seront effectués par crédit du compte bancaire suivant :

.....
Ouvert au nom de
[insérer le nom du prestataire]
auprès de [insérer le nom de la Banque] à [insérer le
Pays d'établissement de la Banque]

10 Résiliation

La SOMELEC pourra résilier ce contrat en cas de non-respect par le Prestataire d'une ou plusieurs de ses obligations après mise en demeure d'une durée minimale de quinze (15) jours.

11 Cas de litige

En cas de litige les parties s'engagent à régler les différends nés de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat à l'amiable.

A défaut, le litige sera porté devant, les tribunaux mauritaniens compétents.

12 Adresses des parties aux fins de notifications

SOMELEC

Adresse

BP 355 avenue Boubacar Ben Amer

Téléphone

e-mail :.....

A l'attention de

Monsieur le Directeur Général

- s'il s'agit du Prestataire, à :

Nom du Prestataire.....

Adresse

Téléphone

e-mail :.....

A l'attention de

13 Droit applicable et langue du contrat :

Le Contrat est soumis au droit mauritanien et la langue du Contrat est le français.

14 Règlement des différends :

Tout différend lié au présent Contrat que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à la conciliation/arbitrage conformément au droit applicable.

Fait à Nouakchott, le

Pour le Client

Pour Le Prestataire

Fonction du signataire

Fonction du signataire

Signature et cachet

Signature et cachet

Modèle de garantie de bonne exécution

Date :

Demande de cotation n°:

..... [Nom et adresse de la banque ou de l'organisme financier]

Bénéficiaire : [Nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : [Date de délivrance]

Garantie de bonne exécution numéro :

Nous avons été informés que [Nom du Titulaire] (Ci-après dénommé « Le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché pour l'exécution de [description des Services] (Ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous [nom de la banque ou autre organisme financier] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [Insérer la somme en chiffres] [Insérer la somme en lettres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le [insérer date : jour ; mois et année correspondant à 2 mois après la date prévue pour la réception définitive], et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du

Nom : [nom complet de la personne habilitée]

Titre [fonction de la personne signataire] [ajouter autant de noms et de signatures que nécessaire]

Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

En date du [Insérer la date de signature]

[Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.]

Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

*[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets.
Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]*

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

DCCO No : *[insérer le numéro de DCCO]*